

Le 26 mai 2020

Air France-KLM : principales décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 26 mai 2020

L'Assemblée Générale des actionnaires d'Air France-KLM s'est réunie à huis clos le mardi 26 mai 2020 au 45 rue de Paris, 95747 Roissy CDG, Cedex, sous la présidence de Mme Anne-Marie Couderc, sans la présence physique des actionnaires en raison du contexte sanitaire, conformément aux dispositions de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020. Elle a été diffusée en direct via webcast sur le site internet d'Air France – KLM.

6 386 actionnaires ont voté à distance ou donné pouvoir au Président ou à un tiers, représentant 283 176 719 actions et 387 928 874 droits de vote. A l'issue de cette Assemblée générale mixte, l'ensemble des résolutions proposées ont été adoptées. L'Assemblée Générale a notamment pris les décisions suivantes :

Nominations/renouvellements :

- Mme Anne-Marie Couderc et M. Alexander R. Wynaendts ont été renouvelés en qualité d'administrateurs indépendants pour une durée de quatre ans ;
- M. Dirk Jan van den Berg a été nommé, sur proposition de l'Etat néerlandais, en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans ;
- M. Jian Wang a été confirmé en qualité d'administrateur (ratification de la cooptation) pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- KPMG Audit a été renouvelé, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Conventions et engagements réglementés :

- Approbation des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration relatives à la mise en œuvre de la joint-venture transatlantique globale unique entre Air France-KLM, Delta Air Lines Inc. et Virgin Atlantic.

Rémunérations versées au titre de l'exercice 2019 et politiques de rémunération 2020 des mandataires sociaux :

- Approbation des informations sur la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par l'article L.225-37-3 I du Code de commerce

- Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de cet exercice à la Présidente du Conseil d'administration et au Directeur général ;
- Approbation de la politique de rémunération 2020 de la Présidente du Conseil d'administration, des administrateurs, et du Directeur général.

Autorisations/délégations financières renouvelées :

- L'ensemble des délégations financières ont été renouvelées. Le détail de ces délégations figure en page 24 et suivantes de la brochure de convocation ;
- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 2 % du capital social.

Le résultat détaillé des votes de l'Assemblée générale est disponible sur le site internet de la Société (<https://www.airfranceklm.com/fr/finance/actionnaires/assemblee-generale>).